

Deuxième objet à l'ordre du jour :

Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue d'allouer à la Société de musique symphonique une allocation de fr. 3.000.— à prélever sur le Fonds Galland.

M. Carry : Le rapport n'est pas prêt.

(*Renvoyé à une prochaine séance.*)

Troisième objet à l'ordre du jour :

Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'acquisition de l'ancienne propriété Voltaire aux Délices.

M. Billy, au nom de la commission, donne lecture du rapport et du projet d'arrêté suivants :

Messieurs les conseillers,

En 1913, Philippe Godet écrivait déjà : « Toutes les mesures sont-elles prises à Genève pour conserver ce qui reste des « *Délices* ?

« Il reste la maison. Voilà quelques mois, me trouvant « Genève (justement par la faute à Voltaire), j'ai demandé la « permission de visiter Les Délices ; elle me fut accordée le plus « gracieusement du monde. A l'est de la maison s'étend la ter- « rasse ombragée d'antiques marronniers : on y voit deux bancs « de pierre où l'auteur de *Candide* a dû se reposer. Derrière la « maison se trouve un corps de logis où, je crois bien, fut installé « le théâtre...

« ...Tout cela, et d'autres détails que j'ometts, est d'un intérêt « si évident, si vivant encore que je puis à peine croire ce « que des Genevois m'ont dit, savoir que rien ne garantit la « conservation des Délices et que même un plan d'aménagement « du quartier les vouerait à une destruction inévitable.

« Si cela était vrai, que dirait-on et que devrait-on penser « de Genève ? »

Cela, hélas ! n'était que trop vrai et la vigoureuse protestation de Philippe Godet n'empêcha pas les pouvoirs publics de la Ville de Genève d'adopter ce plan d'aménagement du quartier qui prévoit une emprise de 3.000 m² sur la propriété des Délices (c'est-à-dire la moitié de la surface totale de cette parcelle) pour